

Braccio, Nadia

De: Marie Tranquille [gayananda@hotmail.com]
Envoyé: 5 mars 2014 10:24
À: Greffe
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Bonjour,

Je suis une personne habitant un cinplex à Sainte-Adèle. Au début du mois de Janvier 2014, la compagnie engagée par Hydro-Québec est venue changer les cinq compteurs mécaniques pour cinq compteurs intelligents ayant localisation à l'extérieur de mon mur de salon.

Deux semaines après la pose, cela a débuté par des petits étourdissements ici et là, ensuite de plus en plus fréquents, les nausées ce sont mis de la partie, évidemment perte d'appétit, palpitation cardiaque, maux de tête jusqu'à ne plus devenir fonctionnel pendant une semaine, couchée au lit, car les vertiges sont trop intenses. Obligé d'arrêter de travailler, mon bureau étant à la maison et d'étudier (je suis aux études). Je suis allé consulter mon médecin qui m'a prescrit un médicament pour aider mon système nerveux à être moins sensible en attendant que JE DÉMÉNAGE, EH OUI, JE DOIS DÉMÉNAGER de mon appartement actuel pour des raisons de santé. J'avais choisi dans mon appartement, d'être moins exposé aux ondes électromagnétiques et là on me l'impose. Même si je choisis la proposition d'Hydro-Québec de changer mon compteur par celui en alternative et de payer les frais, j'en ai 4 autres à gérer sur le mur extérieur de mon salon!

Ah bien sûr, j'ai bien reçu la lettre pour annoncer le changement et mon droit de refuser le changement...je suis partie à rire. Avec toutes les histoires d'horreur que mes amis, citoyens ont vécus en rapport avec leurs lettres de refus envoyés par poste recommandé à Hydro-Québec et que la première chose qu'ils voient ce sont des techniciens de Cap-Gemini débarquer chez eux, faire fit des écriteaux et barricade autour du compteur, s'empresse d'arracher les barricades et changer le compteur pour un compteur dit intelligent, car les amis et citoyens en questions n'étaient pas à leur domicile pour monter la garde et faire valoir leur droit de refus en personne, car les lettres recommandées ne fonctionnent pas! C'est David contre Goliath! C'est de l'abus pur et simple!

Je suis partie à rire, car étant électrosensible, j'ai réussi à convaincre mes voisins de fermer leur Wi-Fi la nuit pour être moins affecté dans mon quotidien. Que leur demander, en plus, de refuser les compteurs intelligents et de payer les frais annuels et mensuels pour l'autre option offerte par Hydro-Québec, vous voulez rire!

Pour reprendre ce qu'un Monsieur (Bruno Marcheterre) à écrit et qui ne peut mieux exprimer ce que je ressens et pense à propos des compteurs intelligents et de nos droits à la santé et vivre dans un environnement sain bafoué sans scrupules au nom du pouvoir et des \$\$\$!

« Il est irresponsable (c'est là un euphémisme) d'installer ces compteurs basés sur une technologie dangereuse pour la biologie humaine, émettant des radio-fréquences 24h/24h, et qui sont en fait 1000 fois plus puissantes que ce qui est déclaré par H.-Q. et tout de même approuvée par des réglementations désuètes (ajout de moi: qui sert des industries plus près de leur profit que le bien-être d'une communauté)ne pouvant évaluer convenablement ses effets.

Une alternative technologique saine et fiable comme la fibre optique serait plus que souhaitable comparativement au choix actuel qui est de complètement saturer l'environnement de radio-fréquences, pourtant prouvées dommageables pour la santé par des centaines d'études indépendantes. De plus, les compteurs électromécaniques sont encore et toujours fabriqués ici en Amérique du Nord et partout dans le monde !!!

Les technologies des C.I. étant très intrusives, elles permettront entre autres de récolter des données sur les habitudes d'utilisation de tous les appareils ménagers de prochaine génération - si ce n'est pas déjà le cas - pour des fins sur lesquelles nous n'aurons pas de contrôle malgré les sérénades de cette «corporation d'État» qu'est Hydro-Québec.

J'en ai la chair de poule de voir ainsi les droits fondamentaux de milliers de citoyens abusés et bafoués. Cette arrogance d'H-Q., face aux demandes de refus des citoyens payeurs et pourtant -investisseurs - dans cette 'société d'État' qui était censée leur appartenir, est déconcertante.

Donc, le principe de précaution s'impose: un moratoire avec arrêt complet des Phases 1,2 et 3, en plus du droit de retrait sans frais, avec remplacement sans frais des compteurs 'intelligents' par des compteurs électromécaniques. »

Merci de m'avoir lu !

Marie Tranquille, Sainte-Adèle